COMPTE RENDU Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2023 à 20 h 00 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

Etaient présents: FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, METAIS Jacques, DUTERTRE Manon, BRAUD Catherine, NAULEAU Daniel, LAMARCHE Catherine, BOUDIER Mickaël, AUBRUN Thomas et MILLERIOUX Damien

Etaient absents excusés : RIBETTE Aurélien

GAULT Isabelle donne pouvoir à GIRARD Jean-Luc,

Secrétaire de séance : AUBRUN Thomas

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

Mouvements pendant la séance : NEANT

1 – Approbation des comptes de gestion 2022

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire précisant qu'il y a identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures des comptes de gestion du trésorier,

Le Conseil municipal, décide d'adopter à l'unanimité les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2 Approbation des comptes administratifs 2022

Monsieur David FEUFEU, Maire, quitte la salle du Conseil

Vu les articles L2121-14, 1612-12 et 2122-21-3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délais de vote du compte administratif,

Considérant les comptes de gestion établis par le comptable des Communes et transmis dans les délais imposés par la loi,

Le Maire ayant quitté la séance, Monsieur Jean-Luc GIRARD, Adjoint aux finances fait lecture des sections de fonctionnement et d'investissement des comptes administratifs 2022 de la commune et des budgets annexes,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

COMMUNE

		<u> </u>	COMMUNE		
Sections	Recettes 2022	Dépenses 2022	Résultat exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	693 811.44	478 008.32	+ 215 803.12	+ 0	+ 215 803.12
Investissement	729 094.12	900 582.49	- 171 488.37	+ 40 407.40	- 131 080.97
TOTAL	1 422 905.56	1 378 590.81	+ 44 314.75	+ 40 407.40	+ 84 722.15

P'TITE MARMITE

Sections	Recettes 2022	Dépenses 2022	Résultat exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	13 537.55	6 525.61	+ 7 011.94	0	+ 7 011.94
Investissement	3 830.56	13 180.45	- 9 349.89	- 31 618.41	- 40 968.30
TOTAL	17 368.11	19 706.06	- 2 337.95	- 31 618.41	- 33 956.36

LOTISSEMENT DE L'ARCHERE

Sections	Recettes 2022	Dépenses 2022	Résultat exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	328 384.74	328 384.74	0	0	0
Investissement	328 384.74	328 384.74	0	-5 108.01	-5 108.01
TOTAL	656 769.48	656 769.48	0	-5 108.01	-5 108.01

LOTISSEMENT DE SAINT MARC

	Recettes 2022	Dépenses 2022	Résultat exercice	Résultat reporté	Résultat clôture
Fonctionnement	242 307.79	271 023.80	28 716.01	0	- 28 716.01
Investissement	270 573.80	220 120.69	+ 50 453.11	- 36 242.70	+ 14 210.41
TOTAL	512 881.59	491 144.49	+ 21 737.10	- 36 242.70	- 14 505.60

3 – Vote des taux 2023

Monsieur David FEUFEU, Maire, réintègre la salle du Conseil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2021 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales ;

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020.

La suppression de la TH sur les résidences principales a eu pour conséquence, l'affectation aux communes de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale. Ainsi le taux de référence de TFPB communal pour 2021 correspondait à la somme du taux voté par la commune en 2020 et taux du département de 2020. Le taux 2021 devait être voté à partir de ce taux de référence (reconduction, en hausse ou en diminution, dans le respect des règles de lien et de plafonnement. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'est traduite par de nouvelles règles de liens, afin de remplacer le taux de TH en tant que taux pivot.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties devient le taux pivot en matière de règles de lien entre les taux, au lieu de la taxe d'habitation. Pour mémoire, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est encore figé pour 2022. Ce n'est qu'à partir de 2023 que la collectivité pourra le faire évoluer.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne génèrera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale «attribué».

Taux pour 2023, à savoir :

Taxe foncière (bâti) 31.17 %

Taxe foncière (non-bâti) 38.73 %

Taxe d'habitation résidences secondaires et autres locaux meublés et vacants 8.49 %

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter ces taux pour l'année 2023

4 – Affectation des résultats

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc GIRARD, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

COMMUNE

	Résult	at clôture		
	Fonctionnement	+ 215	803.12	
	Investissement	- 131 (080.97	
Section in	nvestissement résultat reporté /2023	- 131 080.97	(compte 0	01)
restes à re	éaliser 2022	+ 193 306.53		
Excédent fonctionnement reporté		+ 0	(compte 10)68)
Résultat de fonctionnement		+ 215 803.12	(compte 0	02)

PETITE MARMITE

Résultat clôture		
Fonctionnement	+ 7 011.94	
Investissement	40 968.30	

Section investissement résultat reporté /2023	- 40 968.30	(compte 001)
Excédent fonctionnement reporté	+ 7 011.94	(compte 1068)
Résultat de fonctionnement reporté	0	(compte 002)

LOTISSEMENT DE L'ARCHÈRE

Résultat clôture		
Fonctionnement	0	
Investissement	- 5 108.01	

Section investissement résultat reporté /2023 - 5 108.01 (compte 001)

LOTISSEMENT DE SAINT MARC

Résultat c	lôture
Fonctionnement	- 28 716.01
Investissement	+ 14 210.41

Section investissement résultat reporté /2023	+ 14 210.41	(compte 001)
Résultat de fonctionnement reporté	- 28 716.01	(compte 002)

5 – Vote des budgets primitifs 2023

Après la présentation des budgets proposés pour 2023, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de voter les budgets primitifs comme suit :

Commune

Fonctionnement Dép. et Recettes : 903 068.29 € Investissement Dép. et Recettes : 700 623.31 €

Petite marmite

Fonctionnement Dép. et Recettes : 13 464.04 € Investissement Dép. et Recettes : 75 666.58€

Lotissement de l'Archère

Fonctionnement Dép. et Recettes : 328 384.74 € Investissement Dép. et Recettes : 333 492.75 €

Lotissement de Saint Marc

Fonctionnement Dép. et Recettes : 249 836.70 € Investissement Dép. et Recettes : 234 331.10 €

6 crédits ligne de trésorerie

Monsieur GIRARD Jean-Luc, Adjoint aux finances explique l'intérêt d'une ligne de trésorerie dans la comptabilité publique. Elle a pour objectif de couvrir des besoins ponctuels, résultant des éventuels décalages entre les dépenses (plusieurs factures importantes dans le même mois) et l'encaissement des dotations mensuelles. C'est tout simplement un crédit ouvert pour un an par une banque sur lequel un droit de tirage permanent est défini.

Suite au non renouvellement de cette ligne de trésorerie en 2022, un nouveau contrat est proposé par le Crédit Mutuel Océan d'un montant annuel de 150 000 €.

Monsieur GIRARD propose, au Conseil Municipal, d'accepter le contrat de cette ligne de trésorerie pour une durée de 12 mois ; taux 3.59 % déterminé en fonction de l'EURIBOR (2.64%+0.95 %), frais de dossier 200,00€, et commission d'engagement 0.10% en vigueur à la signature du contrat.

La mobilisation de cette ligne se réalise en une fois ou par tranche minimales de 10 % à la demande

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter cette proposition pour l'année 2023 et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à cette transaction.

7 Infos et questions diverses

<u>Junior Asso</u>: Suite au projet de créer une Junior Asso pour relancer l'utilisation du foyer des jeunes, Mme DUTERTRE Manon précise que lors de la première réunion, une vingtaine de jeunes sont intéressés. Une prochaine réunion aura lieu le vendredi 31 mars prochain.

<u>Terra aventura</u>: Cette aventure reprendra bientôt sur la Commune au mois de mai une fois que les mains courantes, afin de traverser le Thouet, seront remises par l'Association Les Amis de Gourgé. Suite au vandalisme de la cache au trésor, celle-ci sera déplacée pour être moins isolée.

<u>La Dynamique</u> : l'association reprend les cours de gym le mercredi 05 avril à 20 h maintenant que les travaux de la salle multiculturelle sont terminés.

Rappel date prochaines manifestations: 10 avril chasse aux oeufs

22 avril rando moto et wakadance

<u>Cantine</u>: Mme DUTERTRE Manon signale que le dernier orage a disjoncté le compteur de la Cantine, et propose d'installer une alarme afin de prévenir les personnes pour éviter la perte de denrées dans le congélateur ou autre.

Fin du Conseil Municipal à 22 heures

Rappel des délibérations du 29 mars 2023

- 1. Approbation des comptes de gestion 2022
- 2. Approbation des comptes administratifs 2022
- 3. Vote des taux 2023
- 4. Affectation des résultats
- 5. Vote des budgets primitifs 2023
- 6. Crédits ligne de trésorerie
- 7. Infos et questions diverses

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	RIBETTE Aurélien Absent	MÉTAIS Jacques
AUBRUN Thomas	NAULEAU Daniel	BOUDIER Mickaël	BRAUD Catherine
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle Absente pouvoir à Jean-Luc GIRARD	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien